

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé : projet de règlement numéro 462 règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la municipalité de Kinnear's Mills.

Le présent règlement sera adopté à l'assemblée du conseil qui se tiendra le 3 février 2014 à 20 h au lieu ordinaire des sessions du conseil :

Le projet de règlement numéro 462 peut être consulté au bureau de la soussignée, 120, rue des Églises, municipalité de Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 12 h 30 à 16 heures et le jeudi, de 9 h à 12 h.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 462 RÈGLEMENT DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE KINNEAR'S MILLS

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 28 février 2014 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 13 janvier 2014 concernant le règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Landry et appuyé par Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 462 portant sur le code d'éthique et de déontologie est et soit adopté.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, ce 14^{ième} jour de janvier 2014.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec la loi, le 14 janvier 2014.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 00 ce 14 janvier 2014.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière